

Medicinal product no longer authorised

ANNEXE I

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. DENOMINATION DU MEDICAMENT VETERINAIRE

ProMeris 160 mg solution Spot-on pour petits chats
ProMeris 320 mg solution Spot-on pour grands chats

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Principe actif :

Chaque ml contient 200 mg de métaflumizone.

Chaque dose (pipette) de ProMeris délivre :

	Volume (ml)	Métaflumizone (mg)
ProMeris pour petits chats (≤ 4 kg)	0,80 ml	160 mg
ProMeris pour grands chats (> 4 kg)	1,60 ml	320 mg

Excipients

Pour la liste des excipients, se rapporter à la section 6.1.

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Solution pour Spot-on.
Solution limpide de couleur jaune à ambre.

4. INFORMATIONS CLINIQUES

4.1 Espèces cibles

Chats âgés de plus de 8 semaines.

4.2 Indications d'utilisation spécifiant les espèces cibles

Traitement et prévention des infestations par les puces (*Ctenocephalides canis* et *C. felis*) chez les chats. Le médicament vétérinaire peut être intégré à un programme de traitement de la dermatite allergique par piqûres de puces (DAPP).

4.3 Contre-indications

Ne pas administrer aux chatons âgés de moins de 8 semaines.

4.4 Mises en garde particulières

Eviter tout contact avec les yeux du chat et éviter que le chat ingère la solution.

Pour un contrôle optimal des puces dans une maison abritant plusieurs animaux familiaux, il convient de tous les traiter avec un insecticide adapté à chacun d'eux. Il est de plus recommandé de traiter l'environnement avec un insecticide approprié.

4.5 Précaution(s) particulière(s) d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Chez les chats affaiblis ou en mauvais état général, n'utiliser le produit après évaluation du rapport bénéfice/risque par le vétérinaire responsable.

Ce médicament vétérinaire doit être administré uniquement par voie cutanée. Ne pas administrer par voie orale ou aucune autre voie d'administration.

Il est important d'appliquer le traitement dans une zone où l'animal ne peut pas se lécher et de s'assurer que les animaux ne se lèchent pas les uns les autres après application.

S'assurer que le contenu de la pipette ou la dose administrée ne rentrent pas en contact avec les yeux ou la bouche de l'animal traité ou d'autres animaux.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Eviter tout contact direct avec la peau, les yeux ou la bouche. Bien se laver les mains après utilisation. Dans le cas de projections accidentelles sur la peau, laver immédiatement avec du savon et de l'eau. Si le produit est projeté accidentellement dans les yeux, les laver à grande eau.

Ne pas fumer, boire ou manger pendant l'utilisation du produit.

Eviter de toucher l'animal traité jusqu'à ce que le site d'application soit sec.

Ne pas laisser jouer les enfants avec l'animal traité jusqu'à ce que le site d'application soit sec. C'est pourquoi, il est fortement recommandé de traiter les animaux dans la soirée. Ne pas laisser les animaux récemment traités dormir avec leurs propriétaires, en particulier les enfants.

Le solvant présent dans ProMeris peut marquer certains matériaux tels que le cuir, les tissus, les plastiques et les surfaces vernies. Laissez sécher le site d'application avant tout contact avec ces matériaux.

4.6 Effets indésirables (fréquence* et gravité)

Une hypersalivation peut être observée si le chat lèche le site d'application immédiatement après le traitement. Ceci n'est pas une intoxication et les signes disparaissent en quelques minutes. Une application correcte de la solution minimise le risque de léchage du site d'application.

Après le dépôt de la solution, le site d'application prend un aspect huileux temporairement, les poils sont hérissés ou collés et des résidus séchés peuvent être observés. Ces observations sont normales et disparaissent généralement en un à quatre jours, elles ne modifient pas l'innocuité et l'efficacité du médicament vétérinaire.

Dans de rares cas, une irritation transitoire au site d'application peut être observée. Une perte de poils transitoire au site d'application peut être observée dans de très rares cas.

- * : -Tres fréquent (plus de 1 animal sur 10 montrent l'effet indésirable pendant un traitement)
- Fréquent (plus de 1 mais moins de 10 animaux sur 100)
- Peu fréquent (plus de 1 mais moins de 10 animaux sur 1000)
- Rare (plus de 1 mais moins de 10 animaux sur 10 000)
- Très rare (moins de 1 animal sur 10 000, y compris les cas isolés).

4.7 Utilisation en cas de gravidité, de lactation ou de ponte

Peut être utilisé au cours de la gestation et la lactation.

4.8 Interactions médicamenteuses et autres

Aucune connue

4.9 Posologie et mode d'administration

Posologie :

La dose minimale recommandée est de 40 mg de métaflumizone par kg de poids vif, ce qui équivaut à 0,20 ml de solution kg de poids vif.

Le tableau suivant définit les tailles de pipettes à utiliser en fonction du poids du chat :

Poids du chat (kg)	Taille de pipette	Volume (ml)
≤ 4	ProMeris pour petits chats	0,80
> 4	ProMeris pour grands chats	1,60

Administration :

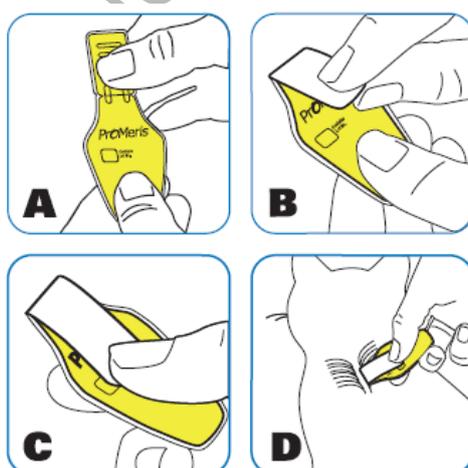
Voie cutanée uniquement. Utilisation Spot-on.

Retirer une pipette de l'emballage. Tenir la pipette en position verticale et plier son extrémité afin de produire une cassure le long de la ligne puis rabattre cette extrémité le long de la pipette.

Appliquer le contenu de la pipette en un seul point sur la peau en haut du cou à la base de la tête du chat.

Ecarter les poils jusqu'à ce que la peau soit visible. Placer le bout de la pipette sur la peau et presser la pipette jusqu'à en vider le contenu entièrement.

Ne pas appliquer le médicament vétérinaire à la surface des poils du chat.



Programme de traitement :

Pour un contrôle optimal de l'infestation par les puces, il est conseillé d'administrer le produit toutes les 4 à 6 semaines pendant la saison des puces, ou d'adapter le programme de traitement à la situation épidémiologique locale.

Après administration unique, le médicament vétérinaire protège de l'infestation par les puces jusqu'à 6 semaines après traitement, en fonction du niveau de contamination de l'environnement.

4.10 Surdosage (symptômes, conduite en cas d'urgence, antidotes)

Aucun effet secondaire n'a été observé chez des chats âgés de 8 semaines ou plus, traités 7 fois à 2 semaines d'intervalle à 3-5 fois la dose recommandée.

4.11 Temps d'attente

Sans objet.

5. PROPRIETES PHARMACOLOGIQUES

5.1 Propriétés pharmacodynamiques

Groupe pharmaco-thérapeutique : ATC Vet Code QP 53AX25

La métaflumizone est un insecticide qui appartient au groupe des semicarbazones.

La métaflumizone est un antagoniste des canaux sodiques et interrompt le fonctionnement du système nerveux, provoquant la paralysie et la mort des insectes.

La métaflumizone est active contre les puces grâce à une exposition non systémique des parasites sur la peau et les poils. L'efficacité maximale est atteinte dans les 48 heures.

5.2 Caractéristiques pharmacocinétiques>

Après une administration en un seul point sur la peau en haut du cou à la base de la tête du chat, la métaflumizone est rapidement distribuée à la surface de la peau. Les concentrations maximales dans les poils sont obtenues dans les 1 à 2 jours après le traitement et elles décroissent graduellement dans les 56 jours. La métaflumizone est encore mesurable dans les poils 56 jours après traitement. Ces résultats sont cohérents avec les études d'efficacité menées en laboratoire qui montrent une activité allant jusqu'à 56 jours après traitement.

Après une application en un seul point sur la peau en haut du cou à la base de la tête du chat, la concentration plasmatique de métaflumizone est trop faible pour permettre le calcul des paramètres pharmacocinétiques standards.

5.3 Propriétés environnementales

Se rapporter à la section 6.6.

6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES

6.1 Liste des excipients

Synperonic NCA 830

Diméthyl sulfoxyde

Gamma-hexalactone

6.2 Incompatibilités

Aucune connue.

6.3 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

6.4 Précautions particulières de conservation

Ne pas stocker au dessus de 25 °C.

6.5 Nature et composition du conditionnement primaire

Le médicament vétérinaire est contenu dans des pipettes unidoses en plastique transparent regroupées par 3 dans un blister d'aluminium.

Le conditionnement unitaire est composé d'une boîte cartonnée contenant 1 ou 2 blisters de 3 pipettes chacun. Tous les blisters d'une même boîte ont la même taille.

Boîte de 1 ou 2 blisters de 3 pipettes de 0,80 ml

Boîte de 1 ou 2 blisters de 3 pipettes de 1,60 ml

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou des déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

Les pipettes entamées doivent être immédiatement éliminées avec soin.

7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Pfizer Limited
Ramsgate Road
Sandwich
Kent CT13 9NJ
United Kingdom

8. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/06/064/001-004

9. DATE DE PREMIERE AUTORISATION/DE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION

19/12/2006

10 DATE DE MISE A JOUR DU TEXTE

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles sur le site web de l'Agence européenne des médicaments <http://www.ema.europa.eu>

INTERDICTION DE VENTE, DE DÉLIVRANCE ET/OU D'UTILISATION

Sans objet.

ANNEXE II

- A. FABRICANT RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS**
- B. CONDITIONS OU RESTRICTIONS CONCERNANT LA DÉLIVRANCE ET L'UTILISATION**
- C. MENTION DES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR)**
- D. AUTRES CONDITIONS ET OBLIGATIONS DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

A. FABRICANT RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS

Nom et adresse du fabricant responsable de la libération des lots :

Wyeth Lederle Italia S.p.A.
18, Via Franco Gorgone
95121 Catania
Italie

B. CONDITIONS OU RESTRICTIONS CONCERNANT LA DÉLIVRANCE ET L'UTILISATION

Médicament vétérinaire soumis à prescription.

Le détenteur de cette autorisation de mise sur le marché doit informer la commission européenne des projets de mise sur le marché du médicament vétérinaire autorisé par cette décision.

C. MENTION DES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR)

Sans objet.

D. AUTRES CONDITIONS ET OBLIGATIONS DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Système de pharmacovigilance

Le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché doit faire en sorte que le système de pharmacovigilance, tel que décrit dans la partie I de la demande d'autorisation de mise sur le marché, soit en place et fonctionne avant et pendant la mise sur le marché du médicament vétérinaire.

Medicinal product no longer authorised

ANNEXE III
ETIQUETAGE ET NOTICE

Medicinal product no longer authorised

A. ETIQUETAGE

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR

Boîte en carton contenant un blister / Boîte en carton contenant deux blisters

1. DENOMINATION DU MEDICAMENT VETERINAIRE

ProMeris 160 mg Spot-on pour petits chats {≤ 4 kg}

2. LISTE DU PRINCIPE ACTIF ET D'AUTRES SUBSTANCES

Chaque pipette de 0,80 ml délivre :
Principe actif : 160 mg métaflumizone

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Solution pour Spot-on

4. TAILLE DE L'EMBALLAGE

Boîte de 1 blister de 3 pipettes de 0,80 ml
Boîte de 2 blisters de 3 pipettes de 0,80 ml

5. ESPECES CIBLES

Chats âgés de plus de 8 semaines.

6. INDICATION(S)

Traitement et prévention des infestations par les puces.

7. MODE ET VOIE D'ADMINISTRATION

Voie cutanée uniquement.
Lire la notice avant utilisation.

8. TEMPS D'ATTENTE

Sans objet

9. MISES EN GARDE EVENTUELLES

Ne pas administrer aux chatons âgés de moins de 8 semaines.
Consulter votre vétérinaire avant d'utiliser ce médicament chez les chats affaiblis ou malades.

10. DATE DE PEREMPTION

EXP {mois/année}

11. CONDITIONS PARTICULIERES DE CONSERVATION

Ne pas stocker au dessus de 25 °C.

12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Élimination des déchets, respecter la réglementation en vigueur.

13. LA MENTION "A USAGE VÉTÉRINAIRE" ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DELIVRANCE ET D'UTILISATION

Usage vétérinaire. A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

14. LA MENTION «TENIR HORS DE LA PORTÉE ET DE LA VUE DES ENFANTS»

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché**

Pfizer Limited
Ramsgate Road
Sandwich
Kent CT13 9NJ
United Kingdom

16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/06/064/001 – 1 blister de 3 pipettes de 0,80 ml

EU/2/06/064/002 – 2 blister de 3 pipettes de 0,80 ml

17. NUMERO DU LOT DE FABRICATION

Lot {numéro}

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR

Boîte en carton contenant un blister / Boîte en carton contenant deux blisters

1. DENOMINATION DU MEDICAMENT VETERINAIRE

ProMeris 320 mg Spot-on pour grands chats {> 4 kg}

2. LISTE DU PRINCIPE ACTIF ET D'AUTRES SUBSTANCES

Chaque pipette de 1,60 ml délivre :
Principe actif : 320 mg métaflumizone

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Solution pour Spot-on

4. TAILLE DE L'EMBALLAGE

Boîte de 1 blister de 3 pipettes de 1,60 ml
Boîte de 2 blisters de 3 pipettes de 1,60 ml

5. ESPECES CIBLES

Pour chats âgés de plus de 8 semaines.

6. INDICATION(S)

Traitement et prévention des infestations par les puces.

7. MODE ET VOIE D'ADMINISTRATION

Voie cutanée uniquement.
Lire la notice avant utilisation.

8. TEMPS D'ATTENTE

Sans objet

9. MISES EN GARDE EVENTUELLES

Ne pas administrer aux chatons âgés de moins de 8 semaines.
Consulter votre vétérinaire avant d'utiliser ce médicament chez les chats affaiblis ou malades.

10. DATE DE PEREMPTION

EXP {mois/année}

11. CONDITIONS PARTICULIERES DE CONSERVATION

Ne pas stocker au dessus de 25 °C.

12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Élimination des déchets, respecter la réglementation en vigueur.

13. LA MENTION "A USAGE VÉTÉRINAIRE", CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DELIVRANCE ET D'UTILISATION

Usage vétérinaire. A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

14. LA MENTION « TENIR HORS DE LA PORTÉE ET DE LA VUE DES ENFANTS »

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

Pfizer Limited
Ramsgate Road
Sandwich
Kent CT13 9NJ
United Kingdom

16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/06/064/003 – 1 blister de 3 pipettes de 1,60 ml
EU/2/06/064/004 – 2 blister de 3 pipettes de 1,60 ml

17. NUMERO DU LOT DE FABRICATION

Lot {numéro}

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LES PETITS CONDITIONNEMENTS
PRIMAIRES**

FEUILLE D'ALUMINIUM 0,80 ml

1. DENOMINATION DU MEDICAMENT VETERINAIRE

ProMeris S
Solution pour spot-on

2. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE

PFIZER

3. DATE DE PEREMPTION

EXP {mois/année}

4. NUMERO DE LOT

Lot {numéro}

5. LA MENTION " A USAGE VETERINAIRE"

Usage vétérinaire.

Medicinal product no longer authorised

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LES PETITS CONDITIONNEMENTS
PRIMAIRES**

FEUILLE D'ALUMINIUM 1.60 ml

1. DENOMINATION DU MEDICAMENT VETERINAIRE

ProMeris L
Solution pour spot-on

2. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE

PFIZER

3. DATE DE PEREMPTION

EXP {mois/année}

4. NUMERO DE LOT

Lot {numéro}

5. LA MENTION " A USAGE VETERINAIRE"

Usage vétérinaire.

Medicinal product no longer authorised

MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LES PIPETTES

Pour petits chats

1. DENOMINATION DU MEDICAMENT VETERINAIRE

ProMeris S
Solution pour spot-on

2. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE

PFIZER

3. CONTENU EN POIDS, EN VOLUME OU EN NOMBRE DE DOSES

160 mg

4. DATE DE PEREMPTION

EXP {mois/année}

5. NUMERO DE LOT

Lot {numéro}

Medicinal product no longer authorised

MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LES PIPETTES

Pour grands chats

1. DENOMINATION DU MEDICAMENT VETERINAIRE

ProMeris L
Solution pour spot-on

2. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE

PFIZER

3. CONTENU EN POIDS, EN VOLUME OU EN NOMBRE DE DOSES

320 mg

4. DATE DE PEREMPTION

EXP {mois/année}

5. NUMERO DE LOT

Lot {numéro}

Medicinal product no longer authorised

Medicinal product no longer authorised

B. NOTICE

NOTICE
ProMeris Spot-on pour chats

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBERATION DES LOTS, SI DIFFERENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Pfizer Limited
Ramsgate Road
Sandwich
Kent CT13 9NJ
United Kingdom

Fabricant responsable de la libération des lots :

Wyeth Lederle Italia S.p.A.
18, Via Franco Gorgone
95121 Catania
Italie

2. DENOMINATION DU MEDICAMENT VETERINAIRE

ProMeris 160 mg Spot-on pour petits chats
ProMeris 320 mg Spot-on pour grands chats

3. LISTE DU (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

Principe actif :

Chaque ml contient 200 mg de métaflumizone.

Chaque dose (pipette) de ProMeris délivre :

	Volume (ml)	Métaflumizone (mg)
ProMeris pour petits chats* (≤ 4 kg)	0,80	160
ProMeris pour grands chats* (> 4 kg)	1,60	320

*** : en raison de l'espace limité sur le conditionnement, les abréviations « S » et « L », qui représentent respectivement, « petits » et « grands » sont utilisés sur le blister et les pipettes.**

4. INDICATION(S)

Traitement et prévention des infestations par les puces (*Ctenocephalides canis* et *C. felis*) chez les chats.

ProMeris Spot-on peut participer à un plan de traitement de la dermatite allergique par piqûres de puces (DAPP).

5. CONTRE-INDICATIONS

Ne pas administrer aux chatons âgés de moins de 8 semaines.

Chez les chats affaiblis ou en mauvais état général, n'utiliser le produit qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque.

6. EFFETS INDESIRABLES*

Une hypersalivation peut être observée si le chat lèche le site d'application immédiatement après le traitement. Ceci n'est pas une intoxication et les signes disparaissent en quelques minutes. Une application correcte de la solution minimise le risque de lèchage du site d'application.

Après le dépôt de la solution, le site d'application prend un aspect huileux temporairement, les poils sont hérissés ou collés et des résidus séchés peuvent être observés. Ces observations sont normales et disparaissent généralement en 1 à 4 jours, elles ne modifient pas l'innocuité et l'efficacité du médicament vétérinaire.

Dans de rares cas, une irritation transitoire au site d'application peut être observée. Une perte de poils transitoire au site d'application peut être observée dans de très rares cas.

Si vous constatez des effets indésirables graves ou d'autres effets ne figurant pas sur cette notice, veuillez en informer votre vétérinaire.

- * : -Tres fréquent (plus de 1 animal sur 10 montrent l'effet indésirable pendant un traitement)
- Fréquent (plus de 1 mais moins de 10 animaux sur 100)
- Peu fréquent (plus de 1 mais moins de 10 animaux sur 1000)
- Rare (plus de 1 mais moins de 10 animaux sur 10 000)
- Très rare (moins de 1 animal sur 10 000, y compris les cas isolés)

7. ESPECES CIBLES

Chats âgés de plus de 8 semaines.

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPECES, VOIE ET METHODE D'ADMINISTRATION

Posologie :

La dose minimale recommandée est de 40 mg de métaflumizone par kg de poids vif, ce qui équivaut à 0,20 ml/kg de poids vif.

Le tableau suivant définit les tailles de pipettes à utiliser en fonction du poids du chat :

Poids du chat (kg)	Taille de pipette	Volume (ml)
≤ 4	ProMeris pour petits chats	0,80
> 4	ProMeris pour grands chats	1,60

Méthode d'administration :

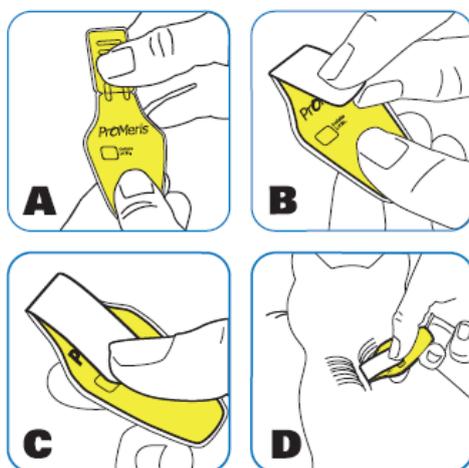
Voie cutanée uniquement. Utilisation spot-on.

Retirer une pipette de l'emballage. Tenir la pipette en position verticale et plier son extrémité afin de produire une cassure le long de la ligne puis rabattre cette extrémité le long de la pipette.

Appliquer le contenu de la pipette en un seul point sur la peau en haut du cou à la base de la tête du chat.

Ecarter les poils jusqu'à ce que la peau soit visible. Placer le bout de la pipette sur la peau et presser la pipette jusqu'à en vider le contenu entièrement.

Ne pas appliquer le médicament vétérinaire à la surface des poils du chat.



Programme de traitement :

Pour un contrôle optimal de l'infestation par les puces, il est conseillé d'administrer le produit toutes les 4 à 6 semaines pendant la saison des puces, ou d'adapter le programme de traitement à la situation épidémiologique locale.

Après administration unique, le médicament vétérinaire protège de l'infestation par les puces jusqu'à 6 semaines après traitement, en fonction du niveau de contamination de l'environnement.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

A utiliser sous la supervision d'un vétérinaire.

Ce médicament vétérinaire doit être administré uniquement par voie cutanée. Ne pas administrer par voie orale ou aucune autre voie d'administration.

Il est important d'appliquer le traitement dans une zone où l'animal ne peut pas se lécher et de s'assurer que les animaux ne se lèchent pas les uns les autres après application.

S'assurer que le contenu de la pipette ou la dose administrée ne rentrent pas en contact avec les yeux ou la bouche de l'animal traité ou d'autres animaux.

Pour un contrôle optimal des puces dans une maison abritant plusieurs animaux familiaux, il convient de tous les traiter avec un insecticide adapté à chacun d'eux. Il est de plus recommandé de traiter l'environnement avec un insecticide approprié.

10. TEMPS D'ATTENTE

Sans objet.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Ne pas stocker au dessus de 25 °C. Ne pas utiliser après la date de péremption figurant sur la boîte après {EXP}

12. MISES EN GARDE EVENTUELLES

Eviter le contact avec les yeux du chat et l'absorption orale par l'animal.

Chez les animaux malades ou en mauvais état général, utiliser le produit après évaluation du rapport bénéfique/risque.

Peut être utilisé pendant la gestation et la lactation.

Aucun effet indésirable n'a été observé chez des chats de 8 semaines ou plus traités 7 fois toutes les deux semaines à 3-5 fois la dose recommandée.

Précautions particulières à prendre par la personne administrant le médicament vétérinaire à l'animal
Eviter tout contact direct avec la peau, les yeux ou la bouche. Bien se laver les mains après utilisation.
Dans le cas de projections accidentelles sur la peau, laver immédiatement avec du savon et de l'eau.

Si le produit est projeté accidentellement dans les yeux, les laver à grande eau.

Ne pas fumer, boire ou manger pendant l'utilisation du produit.

Eviter de toucher l'animal traité jusqu'à ce que le site d'application soit sec.

Les enfants ne doivent pas jouer avec l'animal traité jusqu'à ce que le site d'application soit sec. Il est donc recommandé de traiter les animaux le soir et ne pas autoriser les animaux récemment traités à dormir avec le propriétaire, en particulier les enfants.

Le solvant présent dans ProMeris peut marquer certains matériaux tels que le cuir, les tissus, les plastiques et les surfaces vernies Laissez sécher le site d'application avant tout contact avec ces matériaux.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Tout médicament vétérinaire non utilisé ou déchet dérivé de ces médicaments doit être éliminé conformément aux exigences locales.

Les pipettes entamées doivent être immédiatement éliminées avec soin.

14. DATE DE LA DERNIERE NOTICE APPROUVEE

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles sur le site web de l'Agence européenne des médicaments <http://www.ema.europa.eu>.

15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le conditionnement unitaire est composé d'une boîte cartonnée contenant 1 ou 2 blisters de 3 pipettes chacun.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

België/Belgique/Belgien
Pfizer Animal Health s.a.,
Tél/Tel.: +32 (0)2 554 62 11

Република България
Pfizer Luxembourg SARL
Тел: + 359 2 970 41 71

Česká republika
Pfizer Animal Health
Tel: +420 283 004 111

Danmark
Pfizer Oy Animal Health
Tlf: +358 (0)9 4300 40

Deutschland
Pfizer GmbH
Tel: +49 30-5500 5501

Eesti
Pfizer Animal Health
Tel: +370 525 14000

Ελλάδα
Pfizer Hellas A.E.
Τηλ.: +30 210 6785800

España
Pfizer S.L.
Tel: +34 91 4909900

France
Pfizer
Tél: +33 (0)1 58 07 46 00

Ireland
Pfizer Healthcare Ireland, trading as:
Pfizer Animal Health
Tel: +353 (0) 1 467 6500

Ísland
Pfizer Oy Animal Health
Sími: +358 (0)9 4300 40

Italia
Pfizer Italia S.r.l.,
Tel: +39 06 3318 2933

Κύπρος
Pfizer Hellas A.E.
Τηλ.: +30 210 6785800

Luxembourg
Pfizer Animal Health s.a.,
Tél/Tel.: + 32 (0)2 554 62 11

Magyarország
Pfizer Kft.
Tel: +361 488 3695

Malta
Agrimed Limited
Tel: +356 21 465 797

Nederland
Pfizer Animal Health B.V.,
Tel: +31 (0)10 4064 600

Norge
Pfizer Oy Animal Health
Tlf: +358 (0)9 4300 40

Österreich
Pfizer Corporation Austria Ges.m.b.H.
Tel: +43 (0)1 52 11 57 20

Polska
Pfizer Trading Polska Sp. z.o.o.
Tel: +48 22 335 61 00

Portugal
Laboratórios Pfizer, Lda.
Tel: +351 21 423 55 00

Romania
Pfizer Romania SRL
Tel: + 0040 21 207 28 00

Slovenija
Pfizer Luxembourg SARL
Tel: +386 (0) 1 52 11 670

Slovenská republika
Pfizer Luxembourg SARL o.z.
Tel: + 421 2 3355 5500

Suomi/Finland
Pfizer Oy Animal Health,
Puh/Tel: +358 (0)9 4300 40

Sverige
Pfizer Oy Animal Health
Tel: +358 (0)9 4300 40

Latvija
Pfizer Animal Health
Tel: +370 525 14000

United Kingdom
Pfizer Ltd
Tel: +44 (0) 1304 616161

Lietuva
Pfizer Animal Health
Tel: +370 525 14000

Medicinal product no longer authorised